

**République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 février 2021**

Conseillers municipaux en fonction : 12

Conseillers municipaux présents : 12

AMINOT Sébastien, AZZOPARDI Frédéric, BOURLON Aline, CONSTANTIN Miguel, EPOULET Gérard, FILLON Florebela, FOUILLET Olivier, FREMINE Dominique, GABILLY Jean-Marie, MENARD Evelyne, NERBUSSON Clémence, Mr VIGNAULT Quentin

Date de la convocation : 18/02/2021

Secrétaire de séance : Mme FILLON Florebela

\*\*\*\*\*

**1/ Approbation du compte rendu du 28 janvier 2021**

Mr FRÉMINE Dominique souhaite apporter une précision sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal, à savoir : lors de la réunion sur le Développement durable Niort Agglo, il avait été évoqué le problème de la propagation d'une plante invasive et toxique : l'ambrosie. Cette plante provoque des problématiques sur le plan agricole.

**2/ Délibérations**

**a) Vote du Compte administratif 2020**

***Délibération 06/2021***

Mr CONSTANTIN Miguel, adjoint en charge des Finances, présente le compte administratif 2020 de la commune, qui se décompose de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement : 818 549.68€

Dépenses de fonctionnement : 641 015.49€

La section de fonctionnement de l'exercice 2020 présente un excédent de : 177 534.19€

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de : 371 149.23€

Recettes d'investissement : 188 047.92€

Dépenses d'investissement : 194 238.24€

La section d'investissement de l'exercice 2020 présente un déficit de : 6 190.32€

La section d'investissement présente un résultat cumulé de : - 91 294.73€

État des restes à réaliser en dépenses 2020 : 15 797.34€

État des restes à réaliser en recettes 2020 : /

Les membres du Conseil municipal, après sortie réglementaire du Maire, décident à l'unanimité :

*D'adopter le Compte administratif 2020, comme présenté ci-dessus.*

Mr CONSTANTIN fait remarquer que les charges de personnel sont à la hausse. Cette augmentation est due aux heures complémentaires effectuées par certains agents du service scolaire, dans le cadre du COVID (plus de temps passé pour la désinfection du mobilier et des locaux).

## **b) Approbation du Compte de Gestion 2020**

### ***Délibération n°07/2021***

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité.

## **c) Vote du Budget Primitif 2021**

### ***Délibération n°08/2021***

Mr CONSTANTIN Miguel présente la proposition de Budget Primitif 2021, après avoir effectué une présentation générale d'un Budget communal.

Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de	1 046 510.16€
Investissement pour un montant de	449 206.02€

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Primitif 2021
- D'affecter le résultat de 2020 de la manière suivante :
  - Virement à la section d'Investissement – article 1068 pour un montant de : 107 092.07€
  - Report en section de fonctionnement – article 002 pour un montant de : 264 057.16€

Mr CONSTANTIN informe les membres de l'Assemblée que sur l'année 2021, le choix a été fait

d'imputer des dépenses dans les bâtiments (entretien, rénovation, réfection, etc...)

**d) Adhésion à l'Association des Maires ruraux des Deux-Sèvres – Année 2021 -**

***Délibération n°09/2021***

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à l'Association des Maires ruraux des Deux-Sèvres.

Cette Association permet aux élus d'être informés de manière hebdomadaire des différents sujets d'actualités, de profiter d'un service juridique, etc....

Le montant de l'adhésion s'élève pour l'année 2021 à 119.00€.

Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur l'adhésion à l'AMR 79.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette adhésion et autorisent Mr le Maire à signer tout document s'y référant.

**e) Motion Intersyndicale Energie Electrique Projet Hercule**

***Délibération n°10/2021***

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion concernant l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité :

*« L'intersyndicale d'EDF sollicite les acteurs de territoires de France pour mieux lutter contre la mise en place du projet Hercule qui prévoit l'éclatement d'EDF en diverses sociétés et pour préserver les missions de service public.*

*Face aux enjeux climatiques et environnementaux, l'énergie est de plus en plus un sujet d'importance tant pour les états que pour leurs concitoyens.*

*L'énergie en général, l'électricité en particulier est vitale pour tous et encore plus pour les plus démunis.*

*Il ne s'agit pas d'accroître la production d'énergie sans réussir la décarbonation des usages énergétiques. Le dossier n'est pas simple, pour autant une réflexion et un débat doivent avoir lieu.*

*Comment réduire nos consommations énergétiques ?*

*Comment prendre en compte la faible incidence carbone du nucléaire et promouvoir de nouvelles énergies propres ?*

*L'énergie (électrique et gazière) est un bien commun. Notre histoire, avec la nationalisation d'après-guerre a fait de ce socle notre bien commun. Durant des décennies, l'électricité a été accessible à tous à des prix inférieurs à ceux des pays voisins. Son efficacité en tant que service public a été démontrée en dehors du champ spéculatif qui aujourd'hui nous envahit et nous menace.*

*La solidarité est ce qui fait la force de ce service public.*

*Solidarité dans une distribution égale pour tous sur l'ensemble du territoire français      Solidarité dans la tarification uniforme*

*Solidarité par la mobilisation des agents 24/24.*

*Qui a oublié les interventions des agents d'EDF pour rétablir l'électricité lors des évènements climatiques majeurs lorsque les pylônes étaient couchés au sol (tempêtes de 1999) ?*

*Ce projet de démantèlement doit nous rappeler les opérations précédentes dans les domaines les plus divers qui visent à nourrir la spéculation boursière (GDF/SUEZ, France Télécom, ADP, Alstom...).*

*Dans les temps troublés que nous vivons, la question de l'appropriation ou du contrôle des moyens de production s'est révélée nécessaire et indispensable pour assurer l'avenir des peuples.*

*L'énergie, l'eau, la santé, l'air en font partie et impose d'être protégés.*

*Les biens tel qu'EDF, pensés, construits par la volonté des citoyens ne sauraient être dilapidés au seul profit de quelques spéculateurs. Quel sera le poids de l'état en cas de crise face à un groupe financier, propriétaire de l'énergie ? »*

Monsieur le Maire, après exposé, soumet au vote cette proposition de motion.

Après vote et à l'unanimité, les élus du Conseil Municipal de Germond Rouvre s'associent et soutiennent la démarche engagée par l'intersyndicale EDF.

La présente motion votée, sera adressée à la Préfecture et aux parlementaires de notre territoire.

### **3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :**

#### **a) Projet PLUI-D : point sur le repérage des haies**

Ce repérage se déroule de manière progressive. Le résultat devrait être finalisé pour la mi-mars, lors de la prochaine rencontre avec le représentant de la CAN.

#### **b) Accord de principe pour l'organisation du centre aéré du mois de juillet par le CSC de Champdeniers à l'école (utilisation du réfectoire)**

#### **c) Rencontre avec 2 élus de Champdeniers (dont Mr le Maire) sur le projet éolien**

Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré deux élus de la commune de Champdeniers, dont M. Capelle pour poursuivre leurs échanges sur les dossiers communs, et notamment les projets éoliens. Face au contexte sanitaire qui empêche tout regroupement de personnes, il est convenu que chaque municipalité émette leur avis sur le dossier des projets éoliens en mars 2021.

#### **d) Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 25 mars 2021 à 18h30.**

*Fin du Conseil à 20h15*